

Recyclage montage, vérification journalière, modification, démontage et utilisation des échafaudages fixes de pied ou sur console (R408) en sécurité.

Objectifs

- Connaître les différents éléments constituant un échafaudage
- Utiliser la notice des différents types d'échafaudages
- Identifier et évaluer les risques
- Acquérir les principes de sécurité relatifs aux travaux en hauteur sur échafaudage
- Utilisation des équipements de protection individuelle

Programme

Programme théorique

La réglementation

- Les accidents du travail
- Décret n°2008-244 du 7 mars 2008 et la recommandation R408

La préparation du chantier

- Le Cahier des Charges
- L'analyse du site, du terrain, des risques
- Elaboration des consignes de sécurité
- Les E.P.I.
- Mesures de Prévention

- Lecture de la notice
- Analyse de la notice de montage

La composition d'un échafaudage

- Les différents éléments
- Descriptif et propriétés des éléments
- Inventaire d'un lot

Sécurité

- L'accès à l'échafaudage en sécurité
- Rôle du responsable du chantier
- L'accès à l'échafaudage de personnel extérieur

Programme pratique

- La stabilité d'un échafaudage
- Le calage
- La mise à niveau
- Les règles de sécurité : le balisage, le stockage
- Principes de sécurité
- Sécurisation des accès
- Les risques du travail en hauteur
- Le port des E.P.I.
- Appareils de levage
- Règles de déplacement

Public

Salariés confirmés en travaux sur échafaudages.

Prérequis : Avoir une aptitude médicale favorable, être majeur, comprendre le français.

Organisation

Formateur : Formateur échafaudage

Durée du stage : 1 jour (7 heures).

Lieu du stage : A définir

Nombre de stagiaires : 4 à 10 maximum

Méthodes pédagogiques :

Exposés, vidéos, échanges, études de cas, exercices, ateliers d'apprentissages, analyse de postes de travail...

Moyens pédagogiques :

Salle de cours, vidéo projecteur, diaporama, matériels spécifiques à la branche d'activité... Les mémentos et guides pratique sont remis à chaque stagiaire.

Méthodes d'évaluation / sanction :

- * Test théorique
- * Évaluation continue durant la formation

Conforme aux :

- Décret n°2008-244 du 7 mars 2008 - art. (V)
 - Recommandations CNAMTS R408
- Art. R. 4323-69 à R.4323-80, R.4141-13 et R.4141-17 du code du travail

